



Introduction. Tracer l'histoire des sujets

Jérôme Courduriès, Mélanie Gourarier

► To cite this version:

Jérôme Courduriès, Mélanie Gourarier. Introduction. Tracer l'histoire des sujets. *Ethnologie française*, 2020, Tracer. Dire la vérité par corps, 2 (178), pp.257-268. 10.3917/ethn.202.0257 . hal-02517167

HAL Id: hal-02517167

<https://univ-tlse2.hal.science/hal-02517167>

Submitted on 24 Mar 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Introduction. Tracer l'histoire des sujets

Jérôme Courduriès

Université de Toulouse Jean Jaurès / LISST – Centre d'anthropologie sociale

jerome.courduries@univ-tlse2.fr

Mélanie Gourarier

CNRS – LEGS

melanie.gourarier@yahoo.fr

Savoir qui l'« on est » en retrouvant « d'où » et « de qui » l'on vient ; partir à la recherche de charniers ou de fosses communes pour identifier des disparus et retracer les violences qu'ils ont subies ; débusquer dans ses analyses biologiques les indicateurs qui permettront d'identifier les circonstances de sa contamination par le VIH-sida ; évaluer le niveau de croissance des os grâce à une radiographie de la main, du poignet ou un scanner de la clavicule pour déterminer l'âge d'un mineur ; dépister les traces sérologiques d'Ébola afin de conférer le statut de survivant de l'épidémie ; trouver dans ses gènes et dans son corps les ressources pour exister et résister. Toutes ces pratiques entreprises par nos contemporains, qu'ils soient ou non des professionnels, témoignent d'une attention particulièrement soutenue au corps comme lieu d'un passé authentifiable et support privilégié de l'identité.

Cette attention peut être vue comme typique des sociétés contemporaines qui voient dans la chair la preuve d'une vérité supérieure ainsi que le moyen d'intensifier liens et identités [Memmi, 2011, 2014]. La place importante accordée aujourd'hui au corps dans la définition de l'identité n'est toutefois pas inédite. Déjà au Moyen Âge, comme le montre Jérôme Baschet dans un livre [2016] dont Anne-Sophie Giraud¹ propose un compte-rendu dans ce numéro, mais aussi dans les périodes qui ont suivi, loin de tout dualisme binaire, corps et esprit pouvaient être pensés ensemble comme deux ingrédients intrinsèquement liés de la personne humaine [Vieillard-Baron, 2001]. Il est vrai cependant que l'essor des techniques d'analyse biologique et d'imagerie médicale, la diffusion de leurs usages et, en même temps, des savoirs relevant du champ des sciences du vivant, permettent aujourd'hui une connaissance inédite du corps et de son fonctionnement, objet d'une très large diffusion. Le poids du corps dans la définition de soi et des autres s'en trouve sans doute renforcé. De surcroît, produites par des outils hautement techniques qui renseignent sur l'état du corps et sur ses caractéristiques, les preuves apportées par le corps peuvent paraître plus « scientifiques » et, de ce fait, plus incontestables. Elles paraissent aussi davantage opposables que celles émanant de sources traditionnelles (archives, documents officiels et état civil, récits, témoignages).

Sans présumer de son immutabilité, sans doute le corps est-il « le point d'ancrage de la pensée et de l'ordre social » comme le disait Françoise Héritier en ouverture de sa conférence Marcel Mauss le 15

¹ NDÈ : Anne-Sophie Giraud présente également un article dans notre partie Varia de ce numéro : « Avoir le choix (?). Les statuts de l'embryon *in vitro* et du fœtus mort en France ».

octobre 2003 au Musée de l'Homme [Héritier, 2003 : 9]. Et Françoise Héritier a raison de souligner, au début des années 2000, que le corps est de plus en plus pensé par l'anthropologie et, peut-on ajouter, par les sciences sociales, en lien étroit avec les affects dont il est le support, même si la perspective n'est pas tout à fait nouvelle comme en témoignent par exemple dans le domaine de la sexualité le travail de Bronislaw Malinowski [(1927) 2016] ou le « questionnaire pour enquête sur la moralité d'un peuple » exhumé par Jean-François Bert et attribué à Marcel Mauss [Bert, 2012].

Les articles qui composent ce dossier montrent l'enchevêtrement des dimensions corporelle, identitaire et affective des personnes, qu'il s'agisse de sentiments personnels ou collectifs et cherchent à éclairer les différentes actions de traçage, de (dé)pistage ou encore de divulgation d'indices qui seraient contenus dans les corps. Quels récits se trament dans la matérialité des corps et que donnent à voir ces récits à propos des sociétés qui les investissent comme nouveau régime de preuve ? Les articles réunis dans ce dossier entendent documenter et analyser les pratiques des personnes qui cherchent à faire dire aux corps leur vérité et conduisent à réfléchir à la manière dont les individus et les institutions, à partir de traces du passé qui seraient contenues dans les corps, retracent l'histoire vécue, statuent sur le présent et conditionnent la projection dans l'avenir².

L'incarnation de ce qui reste d'un événement ou d'une trajectoire comme marqueur d'un passé plus « vrai » que celui livré par l'Histoire et les histoires, les récits et les archives est ce que ce dossier propose d'explorer en mobilisant le concept de « trace », dans la suite des propositions de Carlo Ginzburg [1980, 1989, 2003]. Le passé est une reconstruction, il fait l'objet d'une reconstitution et donne lieu à un récit cohérent ; mais souvent l'histoire laisse cachés nombre d'éléments inobservés qui constituent autant de traces que l'historien italien engage à relever. Ajuster les pièces mal placées dans le puzzle, y insérer celles jusque-là laissées de côté permet alors de construire un autre récit, pas tout à fait nouveau, mais sensiblement différent. Cette analogie avec le puzzle paraît s'appliquer fort bien à l'ensemble des terrains observés et des objets traités dans ce dossier. Le corps y est rarement appréhendé dans son ensemble mais plutôt par différents éléments qui le composent, jusqu'aux plus petits, invisibles à l'œil nu et par les traces qu'il laisse ou que l'on a laissé sur lui.

La recherche de parents disparus ou de géniteurs, par exemple, répond pour certains individus à une quête nécessaire à l'épanouissement ou à la réalisation de soi. « Tracer » procède souvent dans cette perspective, à la manière d'une enquête policière, de la résolution d'une énigme et d'un cheminement vers un soi si ce n'est plus « authentique », au moins plus complet qu'il s'agirait de révéler, de ressentir et d'exprimer. La traçabilité des corps apparaît dès lors, non plus seulement comme un mode de conservation, voire d'attestation mais comme la condition des devenirs sociaux [Memmi, 2014].

Se « révéler » : la trace comme ressource pour la définition de soi

² Ce projet de numéro a été conçu à l'issue de la journée d'études « Politique de la trace » organisée à l'Université Toulouse Jean Jaurès le 24 mai 2017 dans le cadre du programme de recherche ETHOPOL n°ANR-14-CE29-002. Il rejoint aussi le travail mené dans le cadre du programme ORIGINES n°ANR-18-CE26-001 et auquel J. Courduriès et M. Gourarier participent également.

Après la vulgarisation des savoirs sur l'ADN, les diagnostics médicaux pratiqués de plus en plus tôt renforcent encore l'idée ancienne selon laquelle l'hérédité reposerait sur « le postulat d'un principe "vital" qui unit les lignées au travers des générations », principe qui paraît gouverner « la réalisation de notre être individuel » [Bonniol et Gleize, 1994 : 7]. Or s'il est en mesure d'expliquer l'hérédité, le savoir génétique n'est pas le seul registre de connaissance mobilisé pour expliquer des qualités, des défaillances ou plus simplement des ressemblances que l'on pense avoir héritées de ses aïeux (voir le dossier « Penser l'hérédité » publié en 1994 par *Ethnologie Française*). Autant d'éléments qui peuvent être tracés et mobilisés pour affirmer la singularité d'un individu ou d'un groupe. En effet, mais il demeure que pour un certain nombre de nos contemporains aujourd'hui, savoir qui on est, passe par les réponses à d'autres questions : d'où vient-on ? de qui est-on issu ? à quels géniteurs est-on relié ? C'est ce qui explique les démarches de personnes de plus en plus nombreuses à mobiliser les données génétiques afin de répondre à des questions identitaires.

L'article proposé par Sarah Abel et Gísli Pálsson s'intéresse aux « façons de faire » avec l'ADN. Les auteurs se concentrent sur les pratiques de traçage qui combinent techniques généalogiques et technologies génétiques. Une telle approche ethnographique qui n'exclut ni l'une ni l'autre de ces méthodes permet de relativiser la force significative de l'ADN et son usage toujours circonstanciel, voire utilitaire. L'article nous emmène en terre islandaise, lieu d'expérimentation pour ces pratiques émergentes. À ce jour, l'Islande demeure en effet le seul pays au monde à avoir créé une base génétique-généalogique conçue pour tracer la totalité des relations biologiques entre ses citoyens. Croisant des données dont certaines datent de l'époque de la colonisation de l'île, le « Livre des Islandais » est aujourd'hui mobilisé par la population sur un mode à la fois ludique (les islandais s'amusent à calculer leur degré de relation) et interactif (ils n'hésitent pas à contacter les administrateurs afin de « corriger » les liens en fonction de leur propre savoir généalogique). Pour mieux examiner ces bricolages, Sarah Abel et Gísli Pálsson ont conduit deux enquêtes. La première s'intéresse à la « quête de racine » menée par un groupe diasporique afin de retisser des liens avec la « Nation d'origine ». La seconde enquête suit une histoire personnelle. Celle d'un jeune homme qui entreprend de retrouver son géniteur inconnu. Dans les deux cas, la trace génétique est une image – parmi d'autres – de ce qui reste de l'« islandité ». Aux côtés des caryotypes sont ainsi conservés des documents allant du portrait, à la photographie de bateaux et de fermes en passant par des récits soigneusement compilés. Moins qu'un rapport de vérité, la génétique produit ici du familier en permettant à une histoire mal connue ou inconnue de s'incarner. Dans un autre contexte, celui de l'Italie, Pier Giorgio Solinas voit s'opérer, dans ces « pratiques généa-génétiques », « une sorte de fusion, ou du moins, de coexistence et synthèse » des dimensions sociale et génétique de la parenté [Solinas, 2016 : 215].

La quête des origines, dans des contextes sociaux et historiques où ont été largement vulgarisés les savoirs relatifs à l'ADN, comme le montre encore Pier Giorgio Solinas dans un livre [2015] dont Nicoletta Diasio propose un compte-rendu, n'est bien entendu pas nouvelle mais trouve dans les technologies aujourd'hui disponibles une forme de légitimation. Elle peut aussi prendre d'autres formes pour des personnes qui cherchent des informations sur leur ascendance, à leurs yeux cruciales pour

mieux se connaître et même parfois pour véritablement être soi. Que les personnes, tout particulièrement dans les sociétés industrielles et post-industrielles occidentales, voient dans le corps, leur corps, un substrat *essentiel* de ce qui fonde leur propre identité est à mettre en relation avec le fait que la valorisation de la singularité caractérise tout particulièrement ces contextes sociaux. Cependant, d'autres lieux, d'autres objets existent aussi pour *tracer* le passé et dire la « vérité » des sujets en retissant les liens entre des corps aujourd'hui déliés, entre les personnes nées dans le secret ou abandonnées lorsqu'elles étaient de jeunes enfants et celles qui les ont mises au monde. En France, les dossiers des enfants nés dans le secret ou abandonnés, conservés par l'Aide sociale à l'enfance et analysés par Agnès Martial sont un de ces lieux.

Le procès-verbal de remise de l'enfant à l'Aide sociale à l'enfance inaugure de tels dossiers et fait le lien avec l'histoire passée. Lorsqu'un enfant est né dans le secret, l'état civil n'a gardé aucune trace de l'événement de sa naissance ni de la femme qui l'a mis au monde. Lorsqu'un enfant est abandonné, rien de la naissance de l'enfant n'est effacé mais le secret est organisé : les parents ne sauront rien de la famille à laquelle l'enfant sera confié, pas plus que l'enfant à propos de ses parents de naissance. Les dossiers constitués par l'Aide sociale à l'enfance sont en réalité souvent des cartons abritant des pièces administratives, des photographies, divers objets, des lettres. Agnès Martial montre comment ces dossiers, dont tout le monde sait aujourd'hui qu'ils pourront être consultés plus tard par l'enfant devenu grand, sont investis d'une mission ambivalente. Alors même que la plupart du temps la femme qui a accouché ne se saisit pas de la proposition qui lui est faite d'écrire un mot destiné à l'enfant, des cadeaux y sont souvent laissés à son intention et les professionnels du service de maternité lui écrivent pour lui raconter les événements marquants de ses premiers jours. Des photographies du bébé dans le service de maternité sont souvent ajoutées au dossier et quelques fois les femmes laissent des photographies d'elles-mêmes voire de leur famille. Ces albums photo artisanaux et ces mots laissés sur papier tentent de répondre au secret entourant l'événement de la naissance et l'identité des parents de naissance. L'ensemble du dossier a pour fonction de conserver la mémoire d'un événement corporel d'ordinaire pensé comme fondateur du lien entre mère et enfant : l'accouchement et les moments qui le suivent. Une mémoire conservée depuis 2005 pour être mise à la disposition des personnes concernées qui, accompagnées du ou de la représentant·e du Conseil national d'accès aux origines personnelles, voudraient obtenir des informations sur leurs parents de naissance. Si ces dossiers ne contiennent aucune trace corporelle au sens strict, le corps est paradoxalement omniprésent à travers les layettes laissées par les femmes et dans lesquelles le bébé aurait dû être emmaillotté, le doudou contre lequel il aurait pu se lover, les photos, qui dévoilent le visage méconnu de la femme qui l'a mis au monde et celles qui montrent le bébé en relation avec les personnes qui l'entourent dans ses premiers moments. Dans ces situations, les traces conservées, éventuellement recherchées, quelques fois trouvées, ne concernent pas l'ADN, comme c'est le cas de celles contenues dans le « Livre des Islandais ». Il ne s'agit pas de traces sur les corps mais de traces qui laissent en quelque sorte entrevoir le corps en négatif. Ces dossiers sont restés dans l'ombre jusqu'à ce qu'ils reçoivent la visite de la personne en quête de ses origines ou celle de l'ethnologue. Ils contiennent les traces, reléguées pour longtemps, de la naissance ou de l'abandon,

événement oblitéré de la vie administrative et légale d'une personne. Ces objets, laissés dans les dossiers soigneusement conservés par l'Aide sociale à l'enfance, recèlent aussi la mémoire involontaire d'un événement, celle qui, d'après Proust, survient à la faveur de la redécouverte d'un événement passé, en l'occurrence la naissance [Dreyfus, 1926 : 287-289, cité dans Aubert, 2011].

Dans un certain nombre de contextes sociaux, culturels et historiques, le corps peut faire l'objet d'un marquage direct pour signifier le changement de statut d'une personne : la suite de chiffres tatoués sur l'avant-bras identifiait les déportés en même temps qu'elle les déshumanisait, une scarification ou un tatouage peut inscrire dans le corps le souvenir d'un rituel ou de l'appartenance à un groupe. Souvenir d'un événement biographique, appartenance à un groupe, inscription dans une histoire plus ancienne, le marquage du corps peut également relever d'une « technique de soi » (tatouage volontaire, auto-mesures corporelles...) et quelques fois devenir le support d'une revendication. Ces marquages peuvent constituer une trace qui fait preuve [Kilani, 2009] et qui demande à être interprétée [Ginzburg, 2003]. Mais il est des marques dont le corps est porteur et qui n'ont pas fait l'objet d'une intervention humaine directe. Il en va ainsi certes de l'ADN mais aussi de la couleur de la peau qui tous deux recèlent un héritage invisible transmis par les géniteurs et les générations qui les ont précédés et contribuent à la définition de soi.

Si les techniques de traçage permettent, dans certains cas, de sympathiser avec des fantômes du passé, elles servent, dans d'autres cas, à marquer de façon indélébile la hiérarchie raciale. Dans l'article qu'il consacre à l'articulation entre la trace et la race, Jean-Luc Bonniol examine la généalogie d'une idéologie « coloriste » qui reconnaît dans la peau les restes d'une origine servile. Cette généalogie nous emmène d'abord à Saint Domingue entre 1660 et 1791, période durant laquelle le régime esclavagiste a été poussé à son paroxysme, générant une recherche permanente de la pureté blanche et une éviction systématique de tout ce qui était susceptible de la troubler. La crainte portait plus particulièrement sur les métissages qui auraient marqué la réapparition de caractères disparus au bout d'un certain nombre de générations et donc auraient témoigné de la persistance d'une trace. Au XX^e siècle, en Martinique, ces logiques perdurent ainsi que l'observe Frantz Fanon qui avait épousé une européenne – et qui avait par ailleurs reçu une formation médicale – : « si l'on flaire mes enfants, si l'on examine la lunule de leurs ongles, c'est tout simplement parce que la société n'aura pas changé... » [Fanon, 1952 : 192]. La généalogie proposée par Jean-Luc Bonniol s'achève aux États-Unis. Le risque du métissage s'est trouvé résolu dans la succession des politiques raciales par un marquage d'hypo-descendance : les enfants d'unions interraciales ont été considérés comme « noirs ». L'article se termine par une ouverture sur les technologies de traçage contemporaines et la transformation de leurs usages. De grandes firmes proposent aujourd'hui aux américains afro-descendant de retrouver leurs origines géographiques et familiales par le biais de tests ADN. Ainsi resitué dans l'histoire longue du marquage racial, comment penser le recours à la génétique comme nouveau support de l'affirmation de soi et comme outil de réparation d'une mémoire servile ? Dans un livre dont Anaïs Martin propose un compte-rendu dans ce dossier, Alondra Nelson, apporte un début de réponse en envisageant que le recours à des tests ADN directement accessibles sur le sol des États-Unis, en rendant visibles les conséquences de l'esclavage

sur le long terme dans la société américaine contemporaine, puisse soutenir le combat politique des descendants d'esclaves qui demandent réparation [Nelson, 2016].

Si une part importante des usages contemporains de la trace est vouée à la définition de soi, qu'il s'agisse de retrouver sa parenté dans un contexte de migration ou de pouvoir affirmer de façon positive une histoire marquée par la domination et la ségrégation, elles participent aussi au processus de subjectivation de l'individu. Les avancées biomédicales ouvrent des potentialités nouvelles et conduisent les individus à endosser la responsabilité de ce qu'ils sont et ce qui leur arrive. L'article de Mélanie Perez montre comment, face à un diagnostic positif du VIH-sida, des hommes homosexuels réalisent un travail de retraçage à partir de leurs analyses biologiques visant à identifier le partenaire et le contexte de l'infection. Les symptômes et les marquages liés à l'infection (infection sexuellement transmissible, zona, fistule anale, etc.) ou encore le génotype du virus deviennent des indices et des traces dans les corps de l'histoire de leur vie sexuelle et amoureuse. Le travail réflexif engagé par ces hommes fait alors ressortir des expériences subjectives marquées par la culpabilité, la honte et/ou la stigmatisation. La prospection médicale qui vise à dater l'infection et à définir son type conduit ainsi les individus à rationaliser en quelque sorte les raisons de leur contamination et donc à en être « responsable ». L'article de Mélanie Perez permet ainsi de mesurer comment la trace, à la fois biologique et clinique, fait l'objet d'un récit biographique rétrospectif qui conduit à une redéfinition de soi comme nouveau sujet moral malade *car* homosexuel.

Sur les traces du corps

Les articles réunis dans ce dossier se concentrent sur le processus de traçage à partir duquel sont produits des savoirs, et tout particulièrement des savoirs sur soi et sur les sujets. Carlo Ginzburg avait identifié un tournant scientifique majeur au XIX^e siècle qui voit se développer des savoirs indiciars (histoire et expertise de l'art, psychanalyse, sciences policières). Ces savoirs fonctionnent alors comme des collections de preuves qui permettent de tracer et de reconstituer les trajectoires des objets et des individus afin de certifier leur provenance et de déterminer qui sont les personnes, ce qu'elles ont fait, voire de déceler ce qu'elles pourraient faire. L'analyse de Ginzburg s'achève sur l'apparition des empreintes digitales qu'il inscrit dans la généalogie longue des techniques de contrôle allant de l'établissement du nom et de la signature jusqu'à la chiromancie, procédés qui rendraient lisible non plus seulement l'identité, mais aussi l'individualité des sujets [1980 : 37]. Loin d'être aujourd'hui dépassé, le paradigme indiciaire semble trouver dans les technologies nouvelles et émergentes une manière de se renforcer au point de devenir le mode de connaissance et d'administration de la preuve le plus valorisé, sinon le plus efficace.

Que cela s'explique par le fait que les juges des tribunaux pénaux recourent de plus en plus à des expertises médicales et légistes [Dziuban, 2017] ou par la professionnalisation croissante des exhumations et les progrès de la médecine légale [Anstett et Dreyfus, 2015], les exhumations de corps de tués lors de guerres et de conflits du XX^e siècle se multiplient partout dans le monde. Fondé sur deux enquêtes ethnographiques menées l'une au Pérou, dans un village qu'elle connaissait depuis sa

recherche doctorale, l'autre en Navarre, autour de deux chantiers de fouilles, l'article de Dorothée Delacroix détaille le double emploi, souvent contradictoire, des exhumations des restes de cadavres, appréhendés tantôt comme de simples éléments matériels de preuve, tantôt comme une dépouille à laquelle il convient de rendre sa dignité.

L'objectif des exhumations est souvent de permettre à des familles de récupérer la dépouille d'un proche disparu et de lui donner enfin, dans l'intimité familiale, les obsèques qu'il n'avait pas eues. Mais elles constituent toujours une occasion d'accumuler des preuves sur les exactions commises. On photographie les squelettes à même la terre, avec des instruments de mesure également utilisés par les archéologues, pour conserver la mémoire de la façon dont ils ont été disposés là. Ultérieurement, après que les os ont été nettoyés, mis en boîte et expédiés vers l'institut de médecine légale, il est pratiqué des analyses génétiques ou visant à retracer l'histoire de la violence et des exactions subies par la personne avant son décès. Au Pérou, les dépouilles exhumées ont été confisquées aux familles parfois trois longues années. Cette nouvelle violence imposée par la médecine légale est justifiée à l'aune de la valeur supérieure de vérité censément produite par les analyses médico-légales des dépouilles par rapport aux seuls témoignages et pièces d'archives. Les corps meurtris et suppliciés constituent les preuves ultimes des exactions commises et confirment le statut de victimes des personnes disparues.

Les traces dont il est question ici sont celles qui confirment l'identité de disparus et qui renseignent sur les circonstances de leur décès. Les personnes qui les « tracent » ne cherchent pas à mieux se connaître. Elles cherchent à ramener la dépouille de leurs proches auprès d'elles, à ce qu'ils soient traités dignement dans la mort, à ce que la justice soit rendue, à renouer le fil de leur biographie heurtée par la disparition, à comprendre – si ce n'est donner du sens – ce qu'il est advenu. Au cours de ces dernières décennies, ces meurtres et disparitions en série se sont multipliés, dans des contextes politiques agités, déstabilisés par des conflits armés ou marqués par une forte criminalité sur tous les continents, tout particulièrement en Amérique du sud et en Amérique centrale. Ces événements ont donné lieu partout à des quêtes, des exhumations, des investigations et des ré-inhumations. Le livre dirigé par Anne-Marie Losonczy et Valérie Robin Azevedo [2016] et dont on trouvera plus loin un compte-rendu sous la plume d'Anélie Prudor livre des analyses des processus de ritualisation autour des exhumations et des inhumations qui les suivent. D'autres auteurs, comme par exemple ceux réunis dans un ouvrage coordonné par Elisabeth Anstett et Jean-Marc Dreyfus [2015] dont Clara Dutorme propose également un compte-rendu, ont de leur côté entrepris d'analyser les violences passées et leurs traces non du point de vue de la mémoire comme c'est souvent le cas en sciences sociales mais pour ce qui est de leur matérialité.

La société mexicaine connaît depuis 2007 une importante militarisation voulue par le pouvoir alors en place pour lutter contre le narcotrafic. Elle contribue à expliquer la recrudescence de tueries de masse. À la faveur d'une transition politique récente, des dispositifs se mettent en place pour mener des enquêtes et faire passer la justice, mais avec des moyens insuffisants. Si bien que les auteurs des crimes risquent de ne pas être inquiétés et les proches des disparus sont laissés pour compte. Sabrina Melenotte montre cependant que bon nombre de familles ne se satisfont pas de cette situation et partent sur la trace

de leurs disparus, parfois dans un autre État, loin de chez elles. Elles apprennent, lors de longues marches, à observer et à interpréter le paysage qui, en certains lieux, conserve la trace d'événements tragiques ou trahit l'existence de sépultures clandestines individuelles ou collectives. Même en l'absence d'experts, elles creusent grâce à des outils le plus souvent sommaires à la recherche d'ossements humains qu'elles ont appris à distinguer des os d'animaux. Elles deviennent de véritables enquêtrices et les mères de disparus sont en certains lieux appelées les « *rastreadoras* » (celles qui suivent les traces). Ultérieurement, d'autres traces sont investiguées par la médecine légale, celles laissées sur les dépouilles marquées par les sévices infligés à la personne avant sa mort. Il s'agit alors de documenter les circonstances qui ont conduit à ce que le corps soit inhumé à tel endroit avec, parfois, d'autres dépouilles. Des preuves sont alors collectées pour faire surgir la connaissance des événements à l'origine des sévices et du meurtre mais aussi dans l'espoir qu'un jour la justice soit rendue.

Une fois les restes humains mis à jour et collectés, avec des délais souvent très importants, des analyses ADN sont pratiquées sur les ossements afin d'identifier les disparus. Des initiatives se font également jour pour mettre en place une base de données qui rassemblerait les signes distinctifs des disparus, rapportés par leurs proches (une fracture, les vêtements portés au moment de la disparition, la couleur et la longueur des cheveux par exemple). Ainsi, même si les autorités et diverses organisations continuent à le promouvoir avec force, le test ADN n'est pas le seul à pouvoir apporter la preuve irréfutable de l'identité du défunt. Quelques fois même, aux yeux de certains proches, le test ADN n'est pas fiable. Par exemple lorsqu'il désigne tel corps comme étant celui d'un être cher mais sur lequel le rapport médico-légal ne relève pas certaines des blessures anciennes qu'on lui connaissait. Loin d'être le parangon d'une vérité unique, le résultat du test ADN produit une vérité ambivalente et éminemment contextuelle.

Un système de preuves dissonantes

Dans le contexte post-épidémique d'Ebola en Guinée, savoir si on a bien été un malade – désormais guéri – d'Ebola revêt une importance significative du point de vue de la définition de soi et du sens donné à ce qu'on vit et surtout à ce qu'on a vécu. Alice Desclaux et Eva Barranca décrivent dans leur texte le récit stéréotypique de la biographie des personnes malades rencontrées dans le cadre du programme Postebogui animé par une équipe de médecins et de chercheurs : le traumatisme de l'annonce du diagnostic, l'expérience difficile de la maladie et de la prise en charge médicale, la perte douloureuse de proches – tous les membres de sa famille parfois – emportés par la maladie, l'expérience de la discrimination, de la solitude et de la précarité économique lorsqu'elles sont sorties guéries, mais affaiblies, du centre de soins. Le certificat de guérison délivré par les centres médicaux et conservé précieusement est la trace de qu'ils ont vécu en même temps qu'il témoigne de leur statut de survivant. Pour les personnes rencontrées, ce certificat de guérison est contredit par les analyses sérologiques qui, au lieu de faire la preuve d'une ancienne contamination par Ebola, démontrent qu'elles n'ont jamais été en contact avec le virus. Source de vérité pour le monde médical, parce qu'elles sont supposées révéler d'une façon indubitable la trace de la contamination du patient par Ebola, ces analyses, du point de vue

du sujet, entrent en dissonance avec d'autres modes de preuve, tels que l'expérience biographique et les actes médico-administratifs dont le certificat de guérison lui-même délivré par l'autorité médicale, qui eux attestent bien que le patient a été touché par Ebola. Du point de vue de l'équipe de Postebogui, ces personnes n'ont pas été contaminées par le virus ; du point de vue des anciens malades, ils sont bien des survivants d'Ebola. Les tests sérologiques, loin de détenir une vérité indiscutable à propos du survivant d'Ebola, déstabilisent tout de même le sujet. Si le certificat de guérison garde à ses yeux toute sa valeur, le pouvoir médical ne lui reconnaît plus le statut d'ancien malade d'Ebola. Tout au long de la démonstration, l'article renseigne aussi plus généralement sur le statut de la preuve bio-médicale dans un contexte où d'autres ordres de preuves co-existent et rappelle que les analyses biologiques ne supplantent pas aux yeux de tous les acteurs les autres techniques disponibles pour retracer la biographie pathologique du corps.

D'une manière tout à fait contre-intuitive dans nos sociétés, l'analyse bio-médicale du corps ne révèle pas toujours une vérité incontestable du sujet. Les tests sérologiques se confrontent quelques fois, nous l'avons vu, à d'autres modes de preuve. Et, dans un autre domaine, il n'est pas certain que la mesure radiographique des os dise toujours l'âge vrai d'une personne, malgré l'effet de vérité que les experts, les institutions médicales et l'État confèrent à cette preuve [Maguire et Rao, 2019].

Quelques fois, les institutions étatiques voient dans les corps l'existence de marques caractéristiques d'un état de la personne et susceptibles d'organiser des classes d'individus qu'il s'agit de distinguer pour en déterminer les droits (ou l'absence de droits). Il en va ainsi des mineurs non accompagnés dont l'administration française va chercher à vérifier l'âge en mesurant leurs os, situations bien analysées par Annalisa Lendaro dans son article.

En France, lorsqu'un doute existe sur la reconnaissance d'un mineur isolé, le corps devient un enjeu à la fois judiciaire et politique. L'expertise médico-légale requise par les tribunaux transforme alors le corps de ces jeunes en « scène de crime » produisant autant d'indices à la charge comme à la décharge des demandeurs d'asile. À partir d'une enquête commencée en 2016, conduite à la fois auprès de militants et d'hébergeurs qui accompagnent les jeunes exilés dans une ville du sud-ouest, Annalisa Lendaro interroge la façon dont – quand bien même les examens médico-légaux agissent en leur faveur – ils produisent des sujets suspects de fraude. L'article nous permet de suivre le processus qui conduit l'autorité judiciaire à ordonner un placement ou un non-lieu dans la demande d'assistance éducative. Entre-temps plusieurs experts sont intervenus, émettant chacun à leur tour un avis quant à la minorité du sujet sur la base d'indices communs. Étudiant le processus dans son ensemble et les différents protagonistes qui interviennent, Annalisa Lendaro révèle les logiques politiques, morales, économiques et professionnelles qui poussent les juges à ordonner un test osseux ou à « faire confiance » au dossier des jeunes exilés (compilation d'entretiens, documents d'état civil, etc.) Bien loin de constituer une preuve systématique à laquelle l'ensemble des acteurs adhèrent, ceux-ci sont parfois mobilisés dans la perplexité mais afin de répondre à des logiques de réputation parmi les juges au sein des tribunaux, des juges dont l'autrice montre que les décisions ne sont pas toujours sans lien avec leur positionnement politique et idéologique.

Ces recours à l'analyse biométrique du corps humain sont à mettre en rapport avec le contexte migratoire méditerranéen aujourd'hui depuis l'Afrique et le Moyen-Orient jusqu'à l'Europe et étudiés dans quelques-unes des contributions réunies par Mark Maguire, Ursula Rao et Nils Zurawski dans un ouvrage dont on pourra lire un compte-rendu préparé par Marie Le Clainche-Piel. Ces pratiques d'encadrement et de contrôle exercées sur les personnes reposent de plus en plus sur des innovations bio-technologiques qui conduisent à reléguer (voire à contredire) d'autres modes d'administration de la preuve. Comment expliquer une telle concurrence entre les traces administratives (actes de naissance, rapports de dépôt de plainte) par exemple et celles qui relèvent de l'examen des corps (analyses biologiques et génétiques, examen médical) ? Par ailleurs, quels marqueurs sont conservés comme des traces qualifiées d'authentiques ? Quels sont ceux qui sont relégués, dépréciés, voire négligés et, surtout, par qui ? Comment cette concurrence est-elle mise en pratique par les politiques, les lois et les sciences ? Une des questions soulevées par la transformation des technologies d'encadrement se rapporte au traitement de la suspicion et à l'émergence de sujets suspects. En quoi la capacité à tracer les sujets conduit-elle à faire naître un doute, d'une façon apparemment paradoxale, sur l'identité et le passé des personnes ? Ce doute est, on peut en faire l'hypothèse, au cœur d'un nouveau mode de gouvernance qu'il convient d'explorer.

D'une matérialité à l'autre

La mobilisation accrue des biotechnologies pourrait laisser penser que la matérialisation de la vérité qu'elles favorisent se substitue à toute autre forme de matérialité telles que celle des archives, des papiers, des photographies. Mais, bien souvent, il n'en est rien ; ces divers objets restent mobilisés, avec le corps, pour exprimer la vérité des individus.

En reliant l'encadrement des morts à celui des naissants, Dominique Memmi [2011, 2014] identifie un tournant, au début des années 1990, dans les manières de faire et de penser les identités, qui se donne à voir dans l'investissement inédit des professionnels de la santé et du social qui travaillent à incarner des liens (conservation du cordon ombilical, monstration du fœtus mort, photographie du bébé mort). Il s'agit en effet de véritables changements qui s'opèrent autour des maternités qui voient se développer de nouvelles pratiques visant à ritualiser les morts des tout jeunes enfants voire des fœtus et à permettre aux familles et d'abord aux mères de faire leur deuil. Ce sont aussi les signes du rôle prêté aux corps pour signifier les liens entre les membres d'une même famille. Cependant, pour ce qui concerne particulièrement les photographies des bébés morts, la pratique doit être mise en perspective dans le temps long de l'histoire avec des pratiques plus anciennes telles que les représentations picturales d'enfants morts au Moyen Âge ou les photographies d'enfants morts [Morel, 2001]. Au Moyen Âge, les significations de la pratique sont certes davantage à chercher du côté de la théologie, l'enfant mort étant assimilé à l'être « christique » [Lett, 1997 : 73]. Cependant, au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, en Italie, au Royaume-Uni ou en France par exemple, les photographies des enfants morts, habillés et mis en scène parmi les vivants, entre ses deux parents ou avec ses frères et sœurs, visaient non seulement à

en garder le souvenir intact mais aussi à l'inscrire durablement dans des liens de parenté, ceux de la filiation et de la germanité.

Mais, au-delà de la mise en relation par le corps, c'est un retour sur ce qui fait les sujets et sur la manière de les identifier – et de les singulariser – qui s'opère dans ce que certains sociologues qualifient de biologisation ou « physicalisation » [Memmi, 2018] du lien. Si dans *Le Gouvernement des corps*, Didier Fassin et Dominique Memmi [2004] s'intéressaient déjà aux transformations des modes de gouvernementalité, toujours plus agissants sur la vie physique des personnes [Rose, 2006], c'est que sans doute quelque chose a bien changé dans le gouvernement des sujets. Ce gouvernement s'est déplacé d'une administration de la « vie nue » [Agamben, 1997], fabriquant des corps sans sujets, vers un encadrement de la vie psychique, fabriquant des « sujets authentiques ». Dans ce contexte, les corps n'ont toutefois pas disparu. Leur matérialité ressurgit, non plus pour effacer les sujets, mais pour attester de leur « vérité » à la fois historique (familiale, nationale, ethnique) et subjective (psychique et émotionnelle). Elle est par exemple fortement mobilisée dans les enquêtes policières et les procès investiguant les faits relatifs à des viols ou à des meurtres. La découverte de preuves matérielles sur les corps des supposées victimes conditionne l'établissement du statut de la victime et de celui de l'auteur du crime [Nadai et Veiga, 2019]. Plus que découvrir des preuves matérielles, il faut que puissent être vues et observées [Lowenkron, 2015, cité par Nadai et Veiga, 2019] les blessures infligées au corps. La vue est le sens qui joue ici un rôle déterminant dans les examens médico-légistes pratiqués dans le cadre de l'instruction d'affaires criminelles et sans doute beaucoup plus largement dans toutes les situations où on cherche des traces laissées sur le corps ou par le corps (comme le montre Sabrina Melenotte à propos de la manière dont les paysages sont scrutés par les Mexicains à la recherche de fosses où auraient été inhumés leurs proches). Mais toutes ces traces laissées sur le corps par les gestes de l'agresseur ou du meurtrier doivent être aussi photographiées, notées, décrites, consignées et enregistrées. En effet, seule, l'observation des traces des méfaits ne suffit pas à établir le crime et à confondre son auteur. Il faut encore qu'elles soient transposées dans une autre matérialité, une matérialité de papier ou une matérialité électronique qui apportera une double garantie : celle de pouvoir conserver les traces des marques laissées sur les corps des victimes et celle de pouvoir les traduire dans la langue juridique et leur donner ainsi le statut de preuve. Ces pratiques sont bien sûr à mettre en relation avec celles des photographies des morts auxquelles sociologues, historiens mais aussi anthropologues [Delaplace, 2014] se sont intéressés. D'une certaine façon, à travers ce double processus visant à examiner la matérialité des traces sur le corps ou laissées par le corps et à les transposer dans une autre matérialité destinée à leur donner une forme d'agentivité, le corps, tracé, ausculté, cartographié, archivé n'est plus le corps nu.

Les articles rassemblés ici n'épuisent bien sûr pas la thématique proposée dans ce numéro d'*Ethnologie Française*. Axé sur les différentes technologies de traçage, ce numéro entend interroger les usages du corps ainsi que d'autres éléments matériels ou psychiques comme « preuves » au service de l'énonciation de la « vérité » des personnes. Ces technologies peuvent s'inscrire dans l'innovation la

plus contemporaine (topographie dentaire, scanner, neuro-hypnose) ou relever de méthodes et de savoirs plus traditionnels (voyance, interprétation des rêves). D'autres travaux restent à mener sur le fonctionnement de ces technologies dans une perspective interdisciplinaire.

Références bibliographiques

- AGAMBEN Giorgio, 1997, *Homo Sacer. Le pouvoir souverain et la vie nue*, Paris, Seuil.
- ANSTETT Élisabeth et Jean-Marc DREYFUS (dir.), 2015, *Human Remains and Identification. Mass Genocide, Violence and the "Forensic Turn"*, Manchester, Manchester University Press.
- AUBERT Nathalie, 2011 « Proust et Bergson : la mémoire du corps », *Revue de littérature comparée*, 338, 2 : 133-149.
- BASCHET Jérôme, 2016, *Corps et âmes : une histoire de la personne au Moyen Âge*, Paris, Flammarion, coll. « Au fil de l'histoire ».
- BERT Jean-François, 2012, « L'ethnographie aux prises avec la sexualité. Présentation d'un "Spécimen de questionnaire pour enquête sur la moralité d'un peuple" attribué à Marcel Mauss », *Corps*, 10, 1 : 35-44.
- BONNIOL Jean-Luc et Pascale GLEIZE, 1994, « Penser l'hérédité », *Ethnologie française*, XXIV, 1 : 5-10.
- DEPLAÇE Grégory, 2014, « Retoucher les morts. Les usages magiques de la photographie en Mongolie », *Terrain*, 62 : 138-151.
- DREYFUS Robert, 1926, *Souvenirs sur Marcel Proust*, Paris, Grasset.
- DZIUBAN Zuzanna (dir.), 2017, *Mapping the "Forensic Turn": Engagements with Materialities of Mass Death in Holocaust Studies and Beyond*, Vienne, New Academic Press.
- FANON Frantz, 1952, *Peau noire, masques blancs*, Paris, Editions du Seuil.
- FASSIN Didier et Dominique MEMMI, 2004, *Le Gouvernement des corps*, Paris, Éditions de l'EHESS.
- GINZBURG Carlo, 1980, « Signes, traces, pistes. Racines de l'indice », *Le Débat*, VI, 6 : 3-44.
- GINZBURG Carlo, [1986] 1989, *Mythes, emblèmes, traces. Morphologie et histoire*, Paris, Flammarion.
- GINZBURG Carlo, 2003, *Rapports de force. Histoire, rhétorique, preuve*, Paris, Le Seuil.
- HERITIER Françoise, 2003, « Une anthropologie symbolique du corps », *Journal des africanistes*, 73, 2 : 9-26.
- KILANI Mondher, 2009, « Le cannibale et son témoin. La question de la preuve en anthropologie », *Communications*, 84 : 45-58.
- LETT Didier, 1997, *L'Enfant des miracles. Enfance et société au Moyen Âge (XII^e-XIII^e siècle)*, Paris, Aubier.
- LOSONCZY Anne-Marie et Valérie ROBIN AZEVEDO (dir.), 2016, *Retour des corps, parcours des âmes. Exhumations et deuils collectifs dans le monde hispanophone*, Paris, Éditions Petra, coll. « Les cadavres dans les génocides et les violences de masse ».
- LOWENKRON Laura, 2015, *O monstro contemporâneo: a construção social da pedofilia em múltiplos planos*, Rio de Janeiro, EdUERJ.
- MAGUIRE Mark et Ursula RAO, 2019, « Introduction : bodies of evidence », in Mark Maguire, Ursula Rao et Nils Zurawski (dir.), *Bodies as evidence. Security, knowledge, and power*, Durham, Duke University Press : 1-23.
- MALINOWSKI Bronislaw, [1927] 2016, *La Sexualité et sa répression dans les sociétés primitives*, Paris, Payot.
- MEMMI Dominique, 2011, *La Seconde vie des bébés morts*, Paris, Éditions de l'EHESS, coll. « cas de figure ».
- MEMMI Dominique, 2014, *La Revanche de la chair. Essai sur les nouveaux supports de l'identité*, Paris, Seuil.

- MEMMI Dominique, 2018, « Pourquoi préférer le mot “physicalisation” ? », communication au colloque *Vers une naturalisation du monde social ? Comment redonner de la chair à l'idéologie dominante*, Paris, 17 décembre 2018.
- MOREL Marie-France, 2001, « Images du petit enfant mort dans l'histoire », *Études sur la mort*, 119 : 17-38.
- NADAI Larissa et Cilmar VEIGA, 2019, « Entre “traces” et jugements moraux : des “matérialités” qui forgent les corps, les crimes et les victimes », *Brésil(s)*, 16, mis en ligne le 30 nov. 2019, consulté le 13 déc. 2019 [<http://journals.openedition.org/bresils/5436>].
- NELSON Alondra, 2016, *The social life of DNA. Race, reparations, and reconciliation after the genome*, Boston, Beacon Press.
- SOLINAS Pier Giogio, 2015, *Ancestry. Parentele elettronica e lignaggi genetici*, Firenze, EditPress.
- SOLINAS Pier Giogio, 2016, « GENITALIA. Générations, ancestralité, ADN. Trois paysages italiens », *Ethnologie française*, 162 : 207-218.
- VIEILLARD-BARON Jean-Louis, 2001, « Présentation : spiritualiser le monde et incarner l'esprit », *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, 85, 1 : 3-10.